



BULLETIN D'INFORMATION AUTOMNE 2019



Décisions du Conseil municipal du 18 juin 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2019

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, SOLEILHAVOUP, DACHER, DELMAS, OVTCHARENKO, POMPIER, GALLAND, MERAUD, DEGAS, LAFEUILLE, PEJOINE-MAGNAUDET et PEIRERA

Absents excusés : Mme et MM COSTE et BONNEL - **Secrétaire de séance** : Mme DELMAS

Délibérations (toutes adoptées à l'unanimité)

Tarif année scolaire 2019-2020 : cantine scolaire, garderie matin et soir Le conseil municipal décide les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour l'année scolaire 2019/2020, ils seront donc : Repas enfants : 2,70 €, garderie Scolaire soir: 1,40 € ; la garderie du matin restant gratuite. Repas adultes: 6,70 €. Repas pour les agents de la cantine scolaire : 4,85 €.

Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème}

Le conseil municipal a décidé d'offrir un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6^{ème} au collège chaque année. Cette démarche à caractère pédagogique concerne 3 élèves pour un montant de 44,70 €.

Frais scolarité Cosnac 2018/2019

Monsieur le maire informe le conseil municipal des frais de scolarisation d'enfants de Dampniat scolarisés à Cosnac au cours de l'année scolaire 2018/2019 d'un montant est de 3589,18 € pour 2 enfants en maternelle.

Choix de l'entreprise pour le programme voirie 2019

Monsieur le maire rappelle le programme voirie 2019:

LOT 1 sur le tronçon de la VC2 : 51 048.00 € HT soit 61 258.00 € TTC

LOT 2 sur le tronçon de la VC13 et chemin du Poujoulot: 26 243.00 € HT soit 31 492.00 € TTC

Suite à consultation, ont eu lieu 12 retraits de dossiers pour seulement 2 dépôts: EUROVIA TULLE et POUZOL TP.

La réunion de la commission d'appel d'offre du 18 juin 2019 à 17h30 a retenu l'entreprise TP POUZOL pour les montants suivants: Lot 1: 60 384,00 € TTC et Lot 2: 28 030,80 € TTC.

Choix de l'entreprise pour la réfection mur du cimetière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à un risque d'effondrement du mur du cimetière, il convient de faire des travaux assez rapidement, le risque étant que des caveaux soient éventrés.

Deux entreprises ont été consultées:

- Sancier TP: reconstruction en bi-blocs béton pour 3 936,00 € HT

- LMD Maçonnerie: reconstruction en blocs à bancher pour 6 125,00 € HT

Les deux solutions étant viables, le conseil municipal décide de retenir la proposition la plus économique, à savoir la reconstruction en bi-blocs proposée par l'entreprise Sancier TP, pour un montant de 4 723,20 € TTC.

Choix des fournisseurs pour l'alimentation à la cantine

Monsieur le maire informe conseil municipal qu'il n'y a pas eu mise en concurrence des fournisseurs pour l'alimentation de la cantine scolaire.

Il informe le conseil municipal qu'une consultation sur la base d'un échantillonnage de produits, de la provenance (circuits courts) et de la nature (bio) a été effectuée auprès de deux fournisseurs : Sysco/Brake et Passion froid

Après analyse des offres, il est donc proposé au conseil municipal de retenir Passion Froid à compter du 1er juillet 2019.

Il est par ailleurs convenu de faire appel à nos fournisseurs locaux au cas par cas, en fonction des besoins et des produits.

Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2019

Pour 2018, le montant de la redevance d'occupation du domaine public électricité s'élève à 209 €.



Redevance d'occupation du domaine public Orange année 2019

Redevance au titre de l'année 2019: 143,42€.

Décisions du Conseil municipal du 22 octobre 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2019

Présents : Mmes et MM BERNARDIE, BONNEL, COSTE, DACHER, DELMAS, GALLAND, LAFEUILLE, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEIRERA, POMPIER et SOLEILHAVOUP,

Absente excusée : Mme DEGAS - **Secrétaire de séance** : M. PEIRERA

Délibérations : (toutes adoptées à l'unanimité)

Renouvellement contrat location matériel informatique

Le contrat de location du parc informatique (5 ordinateurs) de la mairie et de l'école arrive à échéance le 31 décembre et il convient de le renouveler.

Deux entreprises ont été consultées : Amédia et TDI Service

Le conseil municipal décide de retenir la proposition d'Amédia solutions qui gère actuellement le parc informatique et propose de renouveler l'ensemble du matériel pour un montant de location 165,00 € HT par mois pour une durée de 36 mois.

Contrat de Maintenance Logiciels ODYSSEE:

Le contrat de maintenance des logiciels arrive à échéance le 31 décembre 2019, il est proposé au conseil municipal de le renouveler avec la Société Odyssee Informatique de Malemort pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 pour un montant de 942.94 € HT révisable en fonction de l'indice SYNTEC chaque année.

Adressage; approbation de la dénomination des voies et du principe de la numérotation métrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité :

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales
Cf ; encart dans les infos

Contrat enfance jeunesse – participation 2019.

La participation financière de la commune de Dampniat pour l'accès à l'accueil des enfants de notre commune à la maison de l'Enfance et au Centre de Loisirs de Malemort s'élève **pour l'année 2019 à 7 581,25 €**

Frais scolarité Malemort 2018/2019.

Il est proposé au conseil municipal de s'acquitter des frais de scolarité des enfants de Dampniat scolarisés à Malemort au cours de l'année 2018/2019 pour un montant de **19 992,43 €**.

Mise à disposition de la licence IV de la commune.

Le maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 22 mai 2012 et du 25 septembre 2012, il précise que La commune est propriétaire d'une licence IV qui n'est pas exploitée depuis 4 ans. Sachant que dans un an elle sera périmée, il est donc proposé de la mettre à disposition sous forme de contrat à Mme EYMAT, gérante de l'espace de restauration de la Boucherie de la Gare d'Aubazine, rue Gaston Cassard 19360 Dampniat, pour l'exploitation d'un débit de boisson dans le cadre du projet de développement de son activité « à consommer sur place ».

Redevance d'occupation du domaine public RTE.

Il est proposé au conseil municipal de fixer pour 2018 le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 18,84 €.

Prolongation d'un contrat à durée déterminée d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet dans une commune de moins de 1 000 habitants.

Considérant le rapport de monsieur le maire; le conseil municipal décide, à l'unanimité de la prolongation d'un contrat à durée déterminée d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, pour 6.25 Heures annualisés

hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territorial de 2^{ème} classe jusqu'au 10 juillet 2020 inclus, non renouvelable.

Renouvellement temps partiel adjoint technique.

Le maire donne lecture du courrier du 9 octobre 2019, d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe. Cet agent demande le renouvellement de son temps partiel à 90 % sur autorisation à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le conseil municipal décide à l'unanimité du renouvellement de ce temps partiel.

Révision convention location salle des fêtes.

Le maire propose, compte tenu des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et afin d'éviter toutes dégradations, de modifier la convention de location dont l'essentiel se résume à:

Ne pourront être utilisées que les tables et bancs munis de ces 4 embouts de protection. Les tables devront être obligatoirement portées et ne pourront être traînées au sol.

Tout accrochage (punaise, clou, agrafe, ruban adhésif, pâte à fixer...) de panneaux, posters, ballons, guirlandes et autres décorations sur **l'ensemble** des murs et plafond de la salle des fêtes, **est strictement interdit**.

Le sol de la salle et de la scène devra être balayé puis nettoyé avec un produit non détergent pour ne pas endommager le vitrificateur (un nettoyage simplement humide devrait suffire dans la plupart des cas).

INFOS – INFOS – INFOS – INFOS – INFOS

REPAS ET COLIS DES AINES



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dampniat a validé à l'unanimité 29 octobre dernier, de poursuivre le principe d'offrir pour les plus de 80 ans résidant sur la commune un colis ou un repas et pour les 75-79 ans uniquement un repas.

Un courrier a été envoyé à tous les bénéficiaires.

Compte tenu que nous ne connaissons que les dates de naissance des personnes inscrites sur les listes électorales, il se peut que vous ne votiez pas à Dampniat mais que vous résidiez sur la commune, que vous ayez plus de 75 ans et que vous n'ayez pas reçu ce courrier.

Dans ce cas, **si vous désirez bénéficier de ce repas ou colis, le maire vous invite alors à prendre contact avec la mairie avant le 5 décembre. Le repas aura lieu au Relais d'Auvergne à Lanteuil, le mercredi 11 décembre à midi.**

POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Ecole numérique:

Achat d'un pack éducation composé de 15 tablettes pour l'école, montant 5820€ TTC avec une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une participation de l'Etat, à hauteur de 50 %

Voirie communale:

Le programme de travaux voirie 2019 est réalisé, le montant s'élève à 105 694 € TTC avec un montant d'aides de 45 733 €:

- 20 419 € de participation de l'Etat dans le cadre de la DETR
- 15 314 € de l'Agglo de Brive
- 10 000 € du Conseil Départemental



Accessibilité:

Les travaux l'accessibilité du cabinet d'infirmières sont terminés ; le montant s'élève à 6 240€ TTC avec une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR de 2080 € et 1300€ du Conseil Départemental.

Les travaux d'accessibilité de la Guitoune du rugby vont être réalisés d'ici la fin d'année, l'ensemble des bâtiments seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et notre Agenda d'Accessibilité (ADAP) sera terminé. Le montant des travaux était estimé à 54 450 € HT avec une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR de 40 % et une aide du Conseil Départemental de 25 %.

Pont noir:

Travaux réalisés pour un montant de 20 880€ TTC (pas d'aide)

Rénovation salle des fêtes, logement communal et cabinet d'infirmières:

Les travaux sont terminés et réalisés par le chantier d'insertion de l'agglo de Brive pour un montant total de 27 432 € TTC (pas d'aide)

Logement communal:

Installation d'un poêle à granulés pour le logement du presbytère, coût 4 354 € TTC (pas d'aide)

Eclairage public:

Installation de deux points d'éclairage public : un au Bourguet, afin de sécuriser un point de ramassage scolaire et un dans le bourg afin d'avoir une meilleure visibilité sur le portail d'entrée de l'école. Coût de l'opération 4256 € TTC avec une aide de 50 %.

WC presbytère:

Suite à la demande du club restons jeunes et afin de faciliter l'accès au wc de la salle du presbytère par les personnes âgées, le wc à la turque a été remplacé par un wc bidet, cout 1218€ TTC (pas d'aide)

Mur du cimetière:

Il est prévu de renforcer le mur du cimetière, côté route de Claredent, les travaux pour un montant de 4 723€ TTC devraient avoir lieu courant novembre (pas d'aide)

ELAGAGE ET DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Rappel: L'entretien et l'élagage des plantations situées aux abords ou en surplomb des voies publiques et des réseaux de télécommunication vous incombent en tant que propriétaire.

La fibre est en cours de déploiement sur notre commune, certains foyers sont déjà fibrés.

Vous pouvez suivre ce déploiement sur internet, ci joint un lien qui vous permet de vérifier votre éligibilité <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Vous pouvez également contacter Monsieur Fabien RABEYRIN conseiller d'orange au 07 86 42 24 08 ou contacter votre fournisseur d'accès internet (opérateur)

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune est toujours à sa phase d'élaboration du pré-zonage. Son avancement était toujours volontairement bloqué car, sur notre document d'urbanisme précédent, nous avions une trentaine d'ha constructibles, sur celui en cours d'élaboration, nous devrions, après négociation, avoir droit à environ 11 ha.

RAPPEL: Ce n'est pas parce que vous avez une parcelle aujourd'hui constructible qu'elle le sera demain, donc un CU valable aujourd'hui n'a pas garantie d'être renouvelé et de se concrétiser par un permis de construire. A noter également que le périmètre de protection des bâtiments agricole sera de 100m.

DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES MAISON
--

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »

Rappel des 9 étapes à suivre par la commune :

- 1- Prendre une délibération pour la mise en œuvre de la dénomination et numérotation des voies
- 2- Faire une demande de financement
- 3- Identifier, recenser les voies à nommer, et les localiser
- 4- Délibérer sur la dénomination et numérotation des voies
- 5- Prendre un arrêté municipal déterminant le modèle de plaques de dénomination et numérotation
- 6- Transmission du dossier aux services de la Préfecture, aux services de la Poste, du Cadastre
- 7- Renseigner la base de données nationales d'adressage
- 8- Informer les habitants. Les propriétaires seront avisés par courrier personnalisé, accompagné d'une attestation de numérotation.
- 9- Installer la signalétique des voies et installation ou distribution de la plaque du numéro à l'habitant

Nous en sommes à l'étape n° 5. Une information aura lieu lors de la cérémonie des vœux le 11 janvier 2020.

ECOLE

Elle compte toujours 2 classes et accueille les enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2. Les instituteurs Mathieu Saunier, directeur, et Philippe Guillout sont à votre disposition pour toute question : téléphone 05 55 84 60 59.

L'effectif de cette rentrée est de 45 élèves (nous en avons 36 l'année dernière) : 22 en cycle 2 et 23 en cycle 3.

RENCONTRE DES NOUVEAUX HABITANTS AVEC L'ECOLE ET LES ASSOCIATIONS

La municipalité souhaite reconduire la matinée de rencontre et d'information avec les nouveaux habitants de la commune, les parents d'élèves (la Chapelle aux Brocs et Dampniat) ainsi que les enseignants de l'école et chaque président d'association. Un brunch convivial sera organisé le **samedi 8 février 2020 à 11h00** à la salle des fêtes.

ELECTIONS – INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de Dampniat, vous devez vous rendre à la mairie, avec les documents ci-dessous :

- Titre d'identité et de nationalité, carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour,

- Un justificatif de domicile (facture à votre nom et prénom de moins de 3 mois) si vous habitez à Dampniat,

Si vous n'habitez pas la commune, se munir d'une pièce permettant de prouver que vous êtes inscrit pour la cinquième fois et sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription, soit 6 semaines avant la date de l'élection. Pour les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire.

PPRI (Plan Prévention Risque Inondation)

53 communes, dont Dampniat, sont couvertes par un PPRI approuvé depuis le 29 janvier 2019.

Basé sur une crue similaire à la crue historique d'octobre 1960, ce nouveau PPRI réglemente les travaux, constructions et installations dans les zones inondables de la rivière Corrèze et de ses affluents en rive droite : la Couze, les Saulières et son affluent le ruisseau de Novert et en rive gauche : la Loyre et son affluent le Colombier, le Pian et son affluent le ruisseau d'Enval, le Planchetorte et son affluent la Courolle.

Il crée un nouveau document réglementaire pour les communes de Cosnac, Dampniat, La-Chapelle-aux-Brocs, Sainte-Féréole et Ussac qui sont concernées par les parties amont des affluents.

Dans l'objectif de prévenir le risque, ce nouveau PPRI réglemente l'utilisation des sols qui va de la possibilité de construire sous certaines conditions, à l'interdiction de construire dans les zones les plus exposées et dans les champs d'expansion des crues.

Le PPRI vise ainsi principalement à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et, donc les dommages en cas d'événement et à maintenir la capacité d'écoulement et d'expansion des crues.

Il constitue une **servitude d'utilité publique** qui s'impose à tous.

Le maire a obligation d'informer la population, aussi vous trouverez toutes les infos concernant ce nouveau PPRI sur le site de la commune à l'adresse:

<http://www.dampniat.com/vie-pratique/risque-innondation/>

***** INFOS ASSOCIATIONS *****

Chorale ALD : répétitions les jeudis à 20h15 à la salle des fêtes sous la direction de Jeanne-Marie Chauvin.

Le groupe de quelque 25 choristes fait appel aux voix dampniacoises tant masculines que féminines pour étoffer ses pupitres. Contact 06.77.03.73.50

Gym ALD : les mercredis de 20h à 21h à la salle des fêtes

Plus les participants seront nombreux, plus le coût sera moindre et l'ambiance assurée. C'est déjà le cas, mais le groupe de Nathalie Tournelle souhaite pour autant se développer autour d'une gym simple, conviviale et pour tous: quels que soient son âge et sa condition physique. Contact : 06.69.38.05.17

Atelier dessin ALD (2 groupes) les mercredis et jeudis de 18h à 19h30 au presbytère.

Contact : 06.37.18.91.30

Dans tous les cas, contact courriel possible : contact@aldampniat.fr

2019

- 23 novembre à partir de 19h00 à la salle des fêtes: soirée pot au feu organisée par le comité des fêtes. contact:06 47 32 26 57
 - 30 novembre à 20h00 à la salle des fêtes: Choucroute organisée par l'ASD Contact: 07 51 24 11 16
 - 7 décembre à 20h30 à la salle des fêtes : poule aux gibiers organisée par la société de chasse.
 - 7 décembre à 14h au presbytère : Belote et marche Club Restons Jeunes
 - 7 décembre : Téléthon organisé par la municipalité et l'ensemble des associations de Dampniat - Rendez-vous à 09h30 à la Chapelle aux Brocs, pour la randonnée. (Contact : Bernard LAFEUILLE, Tel : 06 20 24 80 00
 - 11 décembre à 12h: repas de Noël des aînés de la commune au relais d'Auvergne à Lanteuil
 - 14 décembre à 15h00 à la salle des fêtes. Fête de Noël organisée par l'Association des Parents d'Elèves
 - 15 décembre à 12h : repas de Noël du club Restons jeunes aux Garennes du Gour.
 - 21 décembre dès 15 heures et après le concert : **Animation de Noël** sur la place de l'église selon météo (décorations de Noël, vin chaud, crêpes etc.) par les associations Comité des Fêtes, APE et ALD. Et aussi concert de Noël à 17h à la salle des fêtes avec **par le chœur d'hommes de Brignac et la chorale de l'ALD « De Si De La »**
- Père-Noël vert : Merci à celles et ceux qui le peuvent d'apporter quelques vieux jouets... en bon état.
L'occasion d'une belle ambiance de Noël pour tous et de quelques emplettes de circonstance.

2020

- 11 janvier à 16h : vœux de la municipalité et partage de la galette
- 17 janvier 2020 à 20h : Assemblée Générale de l'ALD, au presbytère (à confirmer)
- 18 janvier à 14h30 : Assemblée Générale du club Restons jeunes à la salle des fêtes.
- 8 février à 11h00: Brunch d'accueil des nouvelles familles à la salle des fêtes
- 15 et 22 mars: Elections municipales
- 28 mars à 20h à la salle des fêtes : Loto de l'ASD
- 7 avril à 20h à la salle des fêtes : Repas organisé par la société de chasse.
- 19 avril : randonnée de printemps « à la découverte du patrimoine local » : ALD : date à confirmer
- 1^{er} mai à partir de 9h30 à la salle des fêtes: casse-croûte « caillade et oignons nouveaux » organisé par le comité des fêtes.
- 1^{er} mai : bourse aux plants dans la cour de l'école à partir de 9h30 par l'Amicale Laïque.
- 8 mai: cérémonie commémorative
- 20 juin de 17h à 23h: Marché de Saint Jean sur la place de l'église. En collaboration avec les associations suivantes : Marché de St Jean, Comité des fêtes, Boule Dampniacoise, Société de chasse et ASD.
- 4 juillet à 21h, à l'église: 13^{ème} Concert aux Champs. Récital flûte et harpe: Dominique Piussan et Jean-Robert Gasciarino

La mairie et l'agence postale seront ouvertes **uniquement de 10h à 12h** les 23, 24, 26, 27, 30 et 31 décembre 2019 (sous réserve de la disponibilité d'un service de remplacement, sinon il y aura fermeture totale pendant cette période).



Samedi 11 janvier 2020 à 16h00

Le maire et l'ensemble du conseil municipal vous invitent à venir passer un moment convivial et détendu dans notre salle des fêtes rénovée, pour partager cidre et galette et échanger nos vœux pour 2020

La dénomination des rues vous sera présentée à cette occasion



Bonne fin d'année à toutes et tous!

Mairie - le Bourg - 19360 Dampniat- Tél : 05 55 25 70 21 - Fax : 05 55 84 60 28 -
courriel : mairie.dampniat@libertysurf.fr - site Internet : www.dampniat.com